

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN****Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 28 novembre 2019**

M. ROBERT : Nous avons un ordre du jour qui reste quand même chargé ce soir, nous avons des rapports d'activités à avoir des différents partenaires. En préambule, avant la première délibération, je dois vous demander s'il y a des remarques sur le procès-verbal de notre dernier Conseil Communautaire. Non, on considère que c'est adopté. J'essaye d'avoir un peu votre attention et l'examen des délibérations sera important derrière. En préambule et maintenant que tout le monde est bien installé, je vous propose malheureusement dans des circonstances un peu particulières mais vous avez tous suivi l'actualité hier et le décès même avant-hier de nos 13 soldats en opération au Mali et je vous propose donc en hommage à leur mémoire, à leur engagement, pour nos couleurs et défendre la paix sur ce territoire, d'observer un moment de recueillement.

Je vous remercie.

Alors, séance un peu particulière dans la mesure où elle se tient en report de la semaine dernière sans quorum nécessaire mais je vous remercie d'être quand même déjà aussi nombreux dans cette salle. Nous devons installer la semaine dernière Pierre DAMAGEUX, en lieu et place de Claude BASSEZ dont nous avons pu honorer la mémoire également qui nous a quittés rapidement aussi, Pierre DAMAGEUX, voilà qui est là-bas dans la salle, je lui souhaite la bienvenue et il est officiellement installé comme membre de cette assemblée. J'en profite maintenant que l'ensemble des membres sont installés, pour vous demander si vous avez des remarques et pouvoir voter éventuellement le relevé de décisions qui ont été prises en application de l'article L2122-22 et de l'article L5211-10 du C.G.C.T. Il n'y a pas de remarque ? On considère que c'est adopté, merci beaucoup. Donc, nous avons quelques rapports d'activités, peut-être en préambule je vais laisser la parole à André KUCHCINSKI pour la délibération n°2 donc qui introduit le rapport d'activité du SIZIAF.

M. KUCHCINSKI : On propose au SIZIAF de présenter son rapport d'activité et nous avons la Directrice Générale des Services du SIZIAF qui va prendre place.

MME VITSE : Bonsoir à tous. C'est à moi que revient de présenter le rapport d'activité pour l'année 2018, on est bien sur le rapport d'activité 2018. Donc en quelques mots, pour rappeler qui est le SIZIAF, c'est un établissement public qui a pour deux adhérents, la Communauté d'Agglomération de Béthune/Bruay et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Actuellement il y a 49 élus qui représentent ces deux agglomérations. Notre Président est Daniel DELCROIX, qui était maire de Billy-Berclau. Donc le seul et unique objet de ce Syndicat, c'est de développer un parc d'industries, le parc des industries Artois Flandres et on assure l'aménagement, la gestion et le développement économique de ce parc d'activité. Actuellement, nous avons 460 hectares de parc d'activité à aménager, à gérer, à développer sur les communes de Douvrin et Billy-Berclau et ce parc a une cinquantaine d'années. Nous avons 70 entreprises industrielles implantées, et en 2018, nous avons 4 679 emplois inscrits sur notre parc d'activités. Donc 2018 est une année pour nous assez exceptionnelle par rapport à son développement. Nous avons implanté 4 projets logistiques d'ampleur donc le premier projet logistique à s'implanter, c'est la société Bils Deroo qui a requalifié un bâtiment qui appartenait avant à la Française des Mécaniques, ce qu'on appelle le bâtiment 8, un bâtiment de 50 000 m<sup>2</sup>, de 5 ha de bâtiments qui a été réaménagé pour accueillir une société, la société SIMASTOCK du Groupe Bils Deroo. Nous avons vendu une parcelle de 12 ha à la société Carrefour pour y implanter un bâtiment logistique pour le stockage de ses produits frais. Ensuite, nous avons vendu une parcelle de 11 hectares à PROLOGIS pour construire une messagerie pour COLISSIMO et enfin, nous avons vendu 8 hectares encore à PROLOGIS pour la construction d'un bâtiment de 3 hectares pour la société GEODIS. Les résultats par rapport à ces 4 projets logistiques, c'est la création en tout cas l'implantation de 800 emplois sur notre territoire autour de ces 4 bâtiments et on a vendu pour 5,7 millions de terrains, pour un total de 31 hectares de terrains vendus pour la logistique. Nous avons à côté, une industrie qui se développe aussi fortement sur le parc des industries, donc on a noté en 2018, 3 projets, une société, la société ALUROL qui s'est implantée dans 1 600 m<sup>2</sup>, société qui était déjà présente sur le parc. La société VANHEEDE qui s'est étendue sur 5 000 m<sup>2</sup> et enfin le développement de la société SQUARESE, qui est une belle société industrielle, qui a créé un nouveau bâtiment de 8 600 m<sup>2</sup> sur notre parc. Vous voyez actuellement la photo de ce bâtiment. Au niveau industriel, nous avons vendu 3,6 hectares pour des projets industriels qui représentent 600 000 € de recettes de vente de terrains et nous avons créé 40 emplois liés à ce développement de ces 3 sociétés. Ce développement industriel et logistique a nécessité pour l'aménagement du parc des grands travaux d'infrastructure. Les premiers travaux qui ont pu être réalisés, c'est lié à notre première

priorité, c'est requalifier le foncier qui était déjà construit actuellement. En 2018, nous avons eu, sur le site de la Française de Mécanique, hormis le bâtiment 8 qui a été requalifié pour la logistique, on a aussi eu la déconstruction d'un bâtiment de 50 000 m<sup>2</sup> donc de 5 hectares qui a été réaménagé en parking pour la Française de Mécanique. Le SIZIAF a acheté également un terrain qui appartenait à la société FILARTOIS, grâce au partenariat de l'E.P.F. on a pu déconstruire le bâtiment, un bâtiment de 4 hectares qui a été déconstruit et les terrains ont pu être réaménagés pour accueillir notamment la plate-forme COLISSIMO. Enfin, on a racheté 3 hectares de terrain à la société Earth Minded, ces terrains correspondaient à un délaissé qui n'était pas utilisé par l'entreprise, le SIZIAF l'a acheté pour pouvoir le revendre à un nouveau projet de développement d'une entreprise du parc. Donc, en résultat, nous avons 30 hectares de foncier économique requalifié et c'est important de dire que maintenant on pense déjà à requalifier l'existant avant de prendre des terrains agricoles vierges de toute construction et on a 2,2 millions d'euros d'acquisitions foncières pour le SIZIAF pour pouvoir requalifier ces terrains. La deuxième priorité, c'est la viabilisation des parcelles, donc là on est sur des extensions du parc, qui sont initialement sur des terres agricoles, et on a viabilisé 3 secteurs. Donc, ce que l'on appelle le PROLOGIS Parc, ce sont 45 hectares qui sont dédiés à la logistique sur lesquels vous allez retrouver les projets GEODIS et COLISSIMO, pour cela, nous avons créé une nouvelle voirie de 500 m de long avec 3 giratoires, et on a eu à peu près 2,3 millions de travaux pour cette viabilisation de terrains logistiques. La création de cette voirie permet d'avoir une fluidité exemplaire aussi bien pour les poids lourds que pour les véhicules légers avec des différenciations de flux. Nous avons, de l'autre côté, là nous étions sur Douvrin sur le PROLOGIS Parc, de l'autre côté, nous avons accueilli la plate-forme CARREFOUR et pour pouvoir fluidifier la circulation, nous avons créé une voirie de 300 m de long avec un giratoire à son bout, cette voirie permet de desservir les 12 hectares de CARREFOUR mais également une parcelle de 12 hectares immédiatement disponible. Vous voyez la photo aérienne de CARREFOUR et vous voyez aussi en photo le bassin paysager qui a été réalisé à côté de cette société. Enfin, nous avons poursuivi l'aménagement d'un parc tertiaire, à l'entrée de ville de Billy-Berclau sur deux hectares avec 350 000 € de viabilisation, afin d'accueillir aussi des petites entreprises à l'entrée de ville. Donc, le développement du parc nécessite aussi une gestion toujours plus accrue en fait des espaces publics. Actuellement, le parc comprend 17 km de voiries équipées d'éclairage, de pistes cyclables. On a 36 hectares d'espaces verts qui sont gérés depuis plus de 10 ans en gestion différenciée avec zéro produit phytosanitaire. Nous avons aussi un point de captage d'eau potable et une station d'épuration. Les rendements du captage d'eau potable sont de 86,6 % et la station d'épuration a un rendement épuratoire de 90 %. Nous avons aussi également investi depuis une quinzaine d'années dans un réseau de fibre optique libre d'opérateurs. Là, nous avons repris les données, dans le tableau, vous voyez 2017 mais c'est bien 2018, excusez-moi pour cette erreur et vous voyez qu'on a à peu près, 700 000 € de dépenses pour la gestion des espaces publics. Donc on a des postes sur la gestion des eaux pluviales, un peu important, mais aussi on a une surveillance du parc toutes les nuits, tous les week-ends, pour 150 000 €, on a une gestion aussi des espaces verts par des prestataires privés pour 125 000 € et après c'est les entretiens de voiries, le salage et déneigement et de l'entretien d'éclairage public. Le SIZIAF est propriétaire de 20 000 m<sup>2</sup> de bâtiments qui sont mis en location pour les différentes entreprises qui le souhaitent, donc on a actuellement 20 locataires, comme vous le voyez, le taux d'occupation des bâtiments est bon en ce moment, parce qu'il atteint 98 % en 2018, donc on a toujours, et bien voilà, des entreprises qui s'en vont, mais on arrive à relouer les bâtiments libres assez rapidement et ça permet de suivre l'évolution des entreprises dans une dynamique. En fait, les entreprises partent généralement parce qu'elles souhaitent des bâtiments plus grands ou mieux encore pour nous, lorsqu'elles partent, elles peuvent aussi investir dans un nouveau bâtiment, acheter un terrain sur le parc et construire leur bâtiment. Donc, on a des beaux exemples, à savoir que la recette des loyers maintenant avoisine les 800 000 € et c'est pour le SIZIAF la deuxième recette et ça couvre en partie les frais de fonctionnement du parc. Nous avons une crèche inter-entreprises de 10 places actuellement, une crèche qui est gérée par un réseau privé mais qui est conventionné par la CAF et qui permet aux entreprises qui le souhaitent d'apporter une solution de garde pour leurs salariés, voilà. Essentiellement, actuellement, elle est occupée par Draka Comteq et quelques petites P.M.E.. Voilà, la Française de Mécanique a souhaité en 2018 mettre fin à ce service. Nous avons pris le pari, il y a plus de 15 ans, d'allier environnement et industrie, en montrant que ce n'était pas incompatible, donc c'est un parc qui est géré et le système de gestion du parc est certifié iso 14001 depuis une quinzaine d'années. Donc, nous avons une politique affichée, qui est basée sur 4 axes, qui est offrir un cadre de vie de qualité aux entreprises et aux riverains, préserver les milieux, les ressources naturelles et la biodiversité, contribuer à la réduction de la pollution atmosphérique et la lutte contre le changement climatique et enfin, optimiser l'occupation des sols. Les actions phares en 2018, hormis la reconstruction des bâtiments sur l'existant comme vous avez vu, on a aussi fait 8 conseils en aménagement. Alors les conseils, c'est

chaque projet d'implantation a un conseil architectural et paysager avec les architectes du projet et avec le Chef d'entreprise pour que le projet s'implante au mieux sur le parc industriel. Enfin quelques éléments financiers sur les dépenses et les recettes, excusez-moi c'est aussi 2018. Donc, on a 7 millions d'euros en dépenses qui, quand vous voyez, je ne sais pas si vous voyez bien les camemberts mais en fait on a quand même, au niveau des dépenses, 2,3 millions en acquisitions immobilières, donc ça c'est les terrains qu'on a rachetés à l'E.P.F. et à d'autres sociétés pour reconstruire sur le parc existant et on a aussi 2,3 millions de dépenses pour les extensions de voiries. En recettes, on a des recettes exceptionnelles en 2018 qui sont liées aux cessions. En fait, on a vendu 35 hectares en tout de terrains, donc ça fait un produit de cessions de 6,3 millions qui vient abonder le budget du SIZIAF. Voici très rapidement les éléments que je pouvais vous apporter sur le rapport d'activité 2018.

M. ROBERT : Merci beaucoup, tout le monde a pu en prendre connaissance également en amont. Y a-t-il des questions, des compléments que vous auriez portés, les élus qui représentent la CALL au SIZIAF ? C'est conforme ? Pas de remarque ? André.

M. KUCHCINSKI : Tout à fait, merci Madame et il ne reste plus qu'à acter le porté à connaissance de ce rapport d'activité 2018 du SIZIAF, merci.

M. ROBERT : Voilà, c'est fait, on enchaîne, André toujours.

M. KUCHCINSKI : Alors on enchaîne avec la délibération n°3, on reste dans les rapports d'activité et c'est le Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle qui nous présente l'année 2018.

M. DESCAMPS : Bonsoir, M. DESCAMPS, responsable de la communication du Syndicat Mixte des Transports. Alors, on va essayer de faire vite sur le rapport d'activité, simplement 2018, une année assez compliquée, on a achevé l'ensemble des chantiers liés à l'arrivée du Bus à Haut Niveau de Service, pour rappel, on a créé près de 110 km de priorité bus sur 32 communes et au plus fort de l'année, on a compté 281 fronts de chantier simultanés sur le territoire donc personne n'était sans savoir qu'on faisait les travaux d'aménagement, donc une année compliquée en termes d'exploitation du réseau. On a pour celles et ceux qui ont le plaisir de le découvrir fait un rapport d'activité sans doute des plus visibles qu'on n'ait jamais sorti au S.M.T. en ayant fait une présentation mois par mois et trimestre par trimestre, des activités du S.M.T.. Donc, sans rentrer dans le détail, on a inauguré notre nouveau dépôt Washington en février. On a approuvé le nouveau plan de déplacement urbain qui, je vous le rappelle, a pour objectif de doubler la fréquentation du réseau d'ici à 2025, grâce notamment au nouveau réseau qui a été mis en place au 1<sup>er</sup> avril dernier. Le choix du constructeur pour les bus à hydrogène, la présentation au public des nouveaux bus articulés qui était une grande première sur le territoire. En septembre, on a commencé à libérer les plus grands axes et les travaux commençaient à s'achever partout, on citera sur le territoire, Liévin, Sallaumines, Noyelles, Fouquières et encore Montigny-en-Gohelle. On a basculé sur la carte Pass Pass, on a besoin de la carte TADAO pour la carte pass-pass qui, je le rappelle, est utilisable sur l'ensemble de la région Hauts-de-France, en tout cas, pour les réseaux qui sont compatibles et dès aujourd'hui vous pouvez charger sur cette carte un abonnement T.E.R., un abonnement ILEVIA ou un abonnement TADAO en ayant un seul et même titre de transport, vous pouvez le valider sur différents réseaux. Et enfin en octobre la livraison des 41 bus, 18 m qui ont été réceptionnés pour cette fin d'année. Comme je l'ai dit, les travaux ont eu un impact certain sur le quotidien des habitants mais aussi et surtout sur la fréquentation du réseau. On a des chiffres qui sont assez importants en termes de baisse, un peu plus de 12 % de baisse par rapport à 2017 mais cela s'explique en grande partie par les nombreuses déviations et l'impact sur les lignes, tant en temps de parcours, qu'en condition de roulage des véhicules, donc sans rentrer dans les chiffres, globalement c'était une année, qui on s'y attendait, était un peu catastrophique sur les chiffres du réseau mais on ne manquera de revenir vers vous pour vous donner les nouveaux chiffres du réseau 2019 qui sont bien au-delà de nos attentes. Un petit point sur le personnel, ce projet a nécessité l'emploi de pas mal de personnes, on a quasiment doublé les effectifs, c'est même un état de faits entre 2015 et 2018 pour répondre aux besoins du projet. On avait pas mal de contractuels qui étaient là pour ce projet en l'occurrence, donc on a atteint un pic en fin d'année 2018 et aujourd'hui les contractuels pour la plupart, ont déjà vu leur contrat non renouvelé et on est descendu en-dessous de la barre des 45 juste pour vous donner un ordre d'idées, là en ce moment au sein du Syndicat Mixte des Transports. Un petit point financier et je vous remercie de ne pas trop me poser la question sur les finances mais Elise Jeanne qui était notre Directrice Financière a rejoint les rangs de la CALL et elle est présente dans la salle, donc si jamais vous avez des

questions, je me tournerai vers elle pour avoir une réponse la plus exacte possible mais globalement on a fait énormément de mandats sur l'année 2018, on était à près de 5 000 mandats de paiements qui ont été faits. On a des pics de dépenses d'investissements qui ont dépassé les 201 millions d'euros, ce qui est loin d'être négligeable. On va retenir qu'on a eu une part de financement assez important de la part des pouvoirs publics sur le projet Bulles avec près de 82 millions d'euros de subvention et aussi le financement bancaire, on notera la très grosse participation, presque 93 millions d'euros de la part de la Banque Européenne d'Investissement et là, sans rentrer dans les détails, aller chercher des financements de la .B.U.I. était une grande première, le S.M.T. y est allé un peu au culot, on a obtenu beaucoup plus que les 60 millions d'euros espérés et une fois, que vous avez l'aval de la B.U.I., il y a eu un espèce d'alignement des planètes où l'ensemble des Banques Françaises Européennes se sont tournées vers nous en disant : « si la B.U.I. valide votre projet, on n'a pas besoin de dossier, dites-nous combien vous voulez et à quel taux ? » et j'exagère à peine en disant ça, donc tout a été fait pour que ça se passe bien, et ça s'est bien passé, donc on a eu un financement bancaire qui a suivi les besoins qui étaient les nôtres pour un projet tel que celui-ci. Sur les dépenses de fonctionnement, on a un total d'un peu plus de 76 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement pour des recettes qui s'élèvent elles à 82,5 millions d'euros, donc on a un budget à l'équilibre sur cet exercice comme sur les précédents d'ailleurs et un dernier point sur le bilan financier, où les taux qui ont été acceptés sur les prêts et sur la dette sont des taux fixes et qui sont classés à 100 % sur risques plus faibles, donc il n'y a pas d'emprunt toxique et il y a très peu de risque sur les emprunts qui ont été faits dans le cadre du projet du renouvellement du réseau et du projet de Bulles en particulier. Donc, très vite un résumé sur l'année 2018, je suis à votre disposition et Elise aussi, si vous avez des questions sur ce bilan.

M. ROBERT : C'est plus que vite parce que ce n'est même pas l'intervalle entre deux bus dans le cadre d'une ligne B.H.N.S. donc allez Pierre.

M. CHERET : Bien sûr. Alors voilà Président, chers Collègues, d'abord un postulat de départ, pour vous dire qu'il ne nous viendrait pas à l'idée de formuler des raccourcis sur l'important travail engagé par le S.M.T. et de son délégataire sur l'engagement des équipes des entreprises et des personnels pour que les projets Bulles et B.H.N.S. se réalisent au mieux. Nous sommes de ceux, vous le savez, qui voulons que la dynamique de développement des transports collectifs bus/rail prenne une place prépondérante au cœur des mobilités d'aujourd'hui pour faire face aux enjeux climatiques, de santé publique et de gâchis des espaces de notre cadre de vie face au surdosage de l'automobile. Nous voulons une réussite forte de cette évolution dans l'intérêt de nos populations. Or, permettez-nous d'exprimer un petit bémol sur ce rapport. Le Président du S.M.T. l'indiquait dans l'édito de son rapport 2018, fut une année exceptionnelle, or compte-tenu de cette dimension exceptionnelle, nous aurions pu nous attendre à lire un document plus épais où rien ne manque pour mesurer, comparer tous ces efforts et les effets sur nos engagements financiers et les impacts sur nos conditions et nos cadres de vie et de travail. Le rapport 2017 avait déjà évolué dans sa présentation, mais voilà dans le rapport 2018, nous voilà avec une disparition d'informations. Plus de cours de l'évolution des validations, plus de tableaux sur les finances sur l'emploi des salariés, des activités du délégataire, plus de comparaison avec les années antérieures, plus d'infos sur le contenu des crédits, etc.... Sans manquer de respect pour le travail accompli, au contraire, nous sommes plutôt avec un document de communication qu'avec un rapport d'activité qui doit nous permettre concrètement d'être à égalité de connaissance sur l'efficacité du travail du S.M.T.. D'autant, Monsieur le Président, vous en conviendrez avec nous, que sur ce sujet des transports collectifs, nous avons besoin d'amplifier un travail de fond de nos collectivités au regard des enjeux que chacun connaît ici, mais aussi nous avons besoin d'une expression rassemblée et constructive à l'instar de ce que vient d'exprimer hier encore la Maire de Paris ou celle de la Mairie de Lille et comme le font, de plus en plus de collectivités, sur la nécessité de travailler le chemin de la gratuité d'accès et d'avoir au-delà des axes B.H.N.S. une trame, un maillage de réseaux permettant de répondre aux besoins de ceux qui sont au cœur des déplacements, les plus utilisateurs de l'automobile et qui sont ceux qui se déplacent dans le cadre de l'emploi et de leur formation. Notre bataille et nos réponses sont essentielles pour empêcher ceux qui visent la déstabilisation des services publics comme nous le mesurons avec les pertes de T.G.V. et d'arrêt de T.E.R., que l'on ne s'y trompe pas, les cheminots avaient prévenu, il faut laisser la place à la concurrence avec cette illusion que cela fera baisser les prix. Les anglais et les allemands en font l'amère expérience, ça fait baisser les salaires des salariés des transports mais cela n'a aucun effet sur le sur-usage des automobiles. Or, l'enjeu est là, pour obtenir des territoires où l'on respire, pour qu'ici on accompagne cette idée que nous partageons tous, de passer de l'archipel noir à l'archipel vert dans la vie quotidienne. Enjeu fort, car nous mesurons à terme, que si le prêt du demi-

milliard d'euros d'investissement de nos agglos, plus une montée en charge à 18 millions l'an des agglos sur notre réseau, sans aucun effet sur les saturations de rocadés et voiries, sur les pollutions que nous subissons et notre apport à la contribution, à la transition et l'écologique, nous pourrions dire que nous avons bien modernisé l'existant, que nous avons fait preuve d'efforts pour réduire les gaz d'échappement, mais nous n'aurons pas porté le fer dans ce qui gangrène nos déplacements. Il ne s'agit pas de jouer les intégristes anti-automobiles, car cet usage n'est pas prêt de disparaître mais d'apporter une alternative forte parmi d'autres pour le pouvoir d'achat et la santé des familles et l'attractivité de nos communes. Des coûts externes sont supportés de plus en plus par elles, par nos collectivités qu'il ne faut pas négliger et qui pourraient être utilisés à d'autres objectifs. Pour rappel, vous évoquez le P.D.U. dans votre plaquette mais son objectif de 6 % de part modale dans le bus, soit environ 140 000 déplacements, nous met loin de s'attaquer au prix de 1,6 million de déplacements quotidiens en automobile, nombre qui ne tient pas compte d'ailleurs des déplacements frets qui s'ajoutent ou s'ajouteront à des transports de plus en plus dangereux. Les récentes informations dans la Voix du Nord du lundi 25 novembre même si elles sont intéressantes, sont bâties sur des comparaisons avec 2018 qui est, et c'est normal au vu des perturbations des travaux la plus mauvaise année en validation soit un peu moins de 40 000. En clair, retrouver le niveau de 2015 avec ces plus de 60 000 validations serait une nouvelle rassurante mais loin de nos ambitions affichées pour améliorer les mobilités et surtout anticiper sur les besoins futurs et en progression des déplacements. Que les axes B.H.N.S portent cette progression c'est une chose, mais cela ne sera pas suffisant pour une alternative réelle sur tout le réseau. Pour s'attaquer à cette situation et anticiper, je rappellerai les deux propositions du groupe communiste, celle de l'étude de faisabilité de l'accès gratuit au réseau de bus, celle d'un travail, c'est un vrai travail sur le réseau complémentaire aux axes B.H.N.S.. Nous sommes conscients qu'il faille trouver un équilibre économique pour réaliser au quotidien ces objectifs. Le rapport cassant du P.M.A. et celui du S.M.T. ont porté à l'évidence sur les contraintes fiscales et de gestion de la D.S.P.. L'étude du GART sur la T.V.A. donne peut-être la voie pour réduire, voire neutraliser cette question en sa page 15 sur l'évolution de l'administration fiscale dès lors qu'il y a perception d'un complément de prix par l'autorité organisatrice des mobilités se substituant à l'usager dans la rémunération du délégataire et nos agglos, ont fait en la matière, des efforts importants sur leur budget. D'autres apports ont été constatés par ceux qui ont mis en pratique l'accès gratuit, c'est l'absence d'investissement et de gestion de la billettique et surtout la disparition des fraudes avec leur gestion répressive et juridique. Nous aimerions connaître alors que nous l'avons évoqué, que nous ayons une estimation qui ne serait pas négligeable dans la recherche de solution, c'est aussi un rapport différent des personnels, avec les voyageurs et le respect des matériels qui ont été constatés dès lors aussi que la fluidité des déplacements peut se réaliser. Nous vous demandons de poursuivre ce travail en respectant au mieux l'expression de toutes nos communes urbaines et rurales. Pour rappel, 80 % des déplacements se font en intra-muros à nos 3 agglos et ce n'est pas une desserte connectée à la Métropole Lilloise même s'il faut l'envisager au niveau des engagements régionaux des Hauts-de-France qui réglera ce que nous vivons ici et qui doit être notre priorité. Il serait judicieux d'ailleurs d'exiger tout de suite de la Région et de la S.N.C.F. plutôt que de supprimer des arrêts et des gares, de renforcer des lignes existantes et les lieux de connexion de ces gares. Pour conclure, permettez-moi de dire que ce combat du redéveloppement du service public de transport collectif doit nous rassembler pour porter nos exigences d'une autre répartition des richesses, comme nous le voulons avec la santé, comme nous le voulons avec le logement pour appuyer les moyens financiers engagés par nos agglos et les entreprises y compris, qui y contribuent et accélèrent ainsi le mieux-être de nos familles, des déplacements domicile travail et formation, et créer des emplois stables et utiles. Merci de votre attention.

M. ROBERT : Merci Pierre, ça permet de faire la jonction avec un des sujets qu'on arrivera après, sur la motion sur la desserte de transport. On change de Pierre.

M. SENECHAL : Oui, on change de Pierre mais je vous rassure, je vais être beaucoup plus court. Pierre qui roule n'amasse pas mousse, deux pierres c'est pierre au carré, c'est facile.... Moi, je voulais comme à chaque fois rappeler qu'on ne parle toujours pas du monde rural quand on parle du S.M.T. et je suis bien désolé. Alors, j'ai été entendu l'an dernier en parlant de vélos électriques, apparemment il y a une étude mais ce soir, j'ai une proposition à faire au S.M.T. puisqu'on n'arrive pas à avoir de bus chez nous, peut-être il serait envisageable que le S.M.T. loue un véhicule électrique, qu'il mette un véhicule électrique à la disposition des communes rurales à charge pour nous d'emmener nos habitants à la première station du B.H.N.S., peut-être quelque chose à envisager. En tout cas, il va falloir quand même qu'un jour vous nous apportiez une réponse.

M. ROBERT : Alors, on a largement dépassé le rapport d'activité, vous comprendrez que voilà on ne peut pas non plus mettre en porte à faux les services du S.M.T. qui ne sont pas à même de pouvoir vous apporter ces éléments-là.

M. SENECHAL : Président, on est des gens convaincus.

M. ROBERT : C'est aussi pour pouvoir relayer mais ça fait partie des propositions que collectivement l'agglomération par rapport aux propos que vous avez tenus, peut porter aussi au sein du S.M.T.. François.

M. LEMAIRE : Désolé, on change de prénom, mais c'est assez rare pour le signaler mais je voudrais intervenir au nom des 4 communes que je représente ce soir, des 4 maires plus exactement puisque j'associe mes collègues de Mazingarbe, mes collègues de Sains-en-Gohelle et de Grenay et je pense même d'ailleurs que je pourrais associer Alain LEFEBVRE, si on ne peut que se féliciter bien évidemment de la montée en puissance de l'activité de notre réseau de transport en commun, ça a été signalé effectivement vous l'avez évoqué et notamment du B.H.N.S. et Pierre vient de le dire, se pose quand même la question de la desserte des autres polarités. Tu as parlé du milieu rural, mais je peux vous dire que nous, les 4, 5 communes que je viens de citer, on se sent un peu délaissé et donc ma question, certes allais interpellier votre Président, mais qui est malheureusement absent ce soir, mais qu'en est-il du réseau secondaire ? Quand le Syndicat Mixte des Transports en Commun va-t-il s'interroger sur l'adaptation, l'évolution du réseau secondaire. Quand on a vendu le projet du B.H.N.S., on a toujours dit qu'on réalisait d'abord ces axes structurants et qu'ensuite on allait retravailler effectivement sur le réseau secondaire la complémentarité avec le réseau secondaire. Donc est-ce qu'aujourd'hui vous avez prévu d'engager des études ? Est-ce qu'aujourd'hui vous avez prévu de revenir vers les élus concernés par ces différentes polarités, moi je peux vous dire qu'en tout cas nos concitoyens sont très en attente de l'évolution de cette offre de transport en commun et ça fait complètement le lien comme le disait le Président avec l'offre T.E.R.. On va réagir dans un instant et fortement et on a déjà commencé à le faire dans nos communes mais il ne faudrait pas qu'on dénonce la diminution de l'offre de transport de T.E.R. sur nos territoires mais qu'on ne se préoccupe pas non plus de la desserte bus sur notre agglomération.

M. ROBERT : Vous avez des éléments de réponse peut-être sur ce sujet-là ?

M. LEFEBVRE : Sur ce point une phrase pour confirmer ce que vient de dire François, il est complètement anormal qu'une sortie d'autoroute ne soit pas prise en considération d'autant plus que j'annonce la bonne nouvelle mais tout le monde le sait, qu'il y a une zone de covoiturage très importante qui vient d'être faite en limite par la SANEF d'ailleurs. Donc, on a eu une occasion très importante de desservir notamment les étudiants vers Noeux-les-Mines, vers Arras en partant de Bully, il y a moyen de faire quelque chose de très important et il ne faut pas louper cette échéance, merci.

M. ROBERT : Tout à fait, le S.M.T. c'est toutes les mobilités, ce n'est pas uniquement le B.H.N.S.. Allez, vous avez des éléments à nous apporter.

M. DESCAMPS : Pour répondre sur la desserte du milieu rural, effectivement c'est une offre qui est compliquée à construire avec un territoire tel que le nôtre. On a plusieurs polarités, c'est un peu embêtant, juste pour revenir sur le réseau à deux vitesses, c'est vraiment ce qu'on ne voulait pas faire et l'ensemble des communes ont été invitées par Bassin de Vie à donner leur avis sur la refonte du réseau quand on a construit l'offre du réseau Bulles pour justement depuis le 1<sup>er</sup> avril, mettre en place quelque chose qui soit le plus partagé possible. Maintenant, le S.M.T. reste à l'écoute de toutes les communes, on a quelquefois des maires qui nous disent : « non, j'ai trop de bus sur ma commune » et pour citer Vaudricourt qui est sur le territoire de la CABBALR, qui se plaint d'en avoir trop et qui souhaite en avoir moins, d'autres sans doute souhaitent en avoir plus et je l'ai entendu ce soir. Le S.M.T. reste ouvert à toute proposition et on est prêt à vous rencontrer pour étudier des modifications de desserte mais cette étude a été menée dans le cadre du projet B.H.N.S. par Bassin de Vie et directement avec les plus grosses communes aussi mais on continuera à travailler bien évidemment ensemble.

M. ROBERT : Pierre.

M. CHERET : Vous avez parlé de toutes les mobilités et dans le propos qu'on tient, c'est cette question, il faut conjuguer les mobilités, il faut qu'on ait du flux de déplacement et non pas des blocages dans tous les coins. Or, le représentant du S.M.T. qui n'est pas, je dirais, un élu mais techniquement apporte des réflexions et il faut les intégrer, mais je pense qu'on a quand même en tant qu'élu, à être aussi guidé sur une nouvelle forme de déplacement. C'est-à-dire qu'il y a des spécialistes et des experts dans ce domaine qui peuvent nous amener à réfléchir par exemple : le cœur des déplacements aujourd'hui, ce sont les gens qui vont au travail et en formation, ce n'est pas les plus vieux et ce n'est pas les très jeunes, c'est au milieu, c'est eux qu'il faut gagner. Or, la question, c'est comment on va les chercher, comment on crée les conditions pour qu'ils puissent prendre ces transports collectifs et que cette alternative soit vraiment une alternative ? Que ça ne soit pas, allez, je prends ma voiture, j'ai 10 minutes, si je prends le bus, j'ai 1 h 15, à mon avis, là on est à côté de la plaque, donc il faut bien s'attaquer à cette question du réseau secondaire et celui de l'accrochage de la ruralité, qui elle est le début du ruissellement, voilà.

M. ROBERT : Il y a théorie du ruissellement qui marche peut-être mieux que d'autres, on va dire, mais tout le monde parle de la même chose. Quand Pierre parle des véhicules électriques, François parle de ce réseau secondaire et qu'Alain évoque la question du covoiturage, on est vraiment sur cette question globale de transport et de mobilité. D'autres remarques ? Non, adopté. Allez André.

M. KUCHCINSKI : Oui, voilà donc merci pour ces informations et on sait que les différentes interventions seront bien transmises au conseil d'administration du S.M.T. et on espère donc pour le rapport d'activité 2019, avoir déjà un avancement et des actions mises en place, merci.

M. ROBERT : Donc, on a pris acte de ce rapport et on continue, André.

M. KUCHCINSKI : Voilà, on continue avec encore un rapport d'activité, c'est le rapport d'activité d'un organisme que l'on connaît bien, puisqu'il s'agit de l'Office du Tourisme.

MME WILHEM : Vous connaissez l'Office du Tourisme de Lens-Liévin depuis maintenant deux ans et quelques mois. Je vais commencer par excuser Katia BRETON qui est la Présidente de l'Office du Tourisme, qui est retenue dans des problèmes d'embouteillage, c'était le message que je devais passer. Donc, je vais revenir sur le rapport d'activité que vous avez tous reçu, je me suis permise dans la présentation de remettre des éléments qui ont trait à 2019 et de resituer les enjeux 2020 parce que présenter un rapport d'activité 2018 en fin novembre, ça me pose toujours un peu question. Donc sur la première diapositive, je vous rappelle juste les objectifs et les axes stratégiques qui ont été définis maintenant il y a un peu plus de deux ans. En termes d'objectifs, on est bien là sur l'idée de faire émerger une destination touristique et une économie touristique sur ce territoire, une logique de court séjour notamment, sur l'idée aussi de renforcer le sentiment de fierté des habitants de ce territoire et évidemment de participer au changement d'image et à l'attractivité globale du territoire. Pour ça, on a défini 4 axes de travail, le premier améliorer le parcours client à l'échelle de l'agglomération. Le second, poursuivre la mise en tourisme de l'offre territoriale, le troisième développer la notoriété de la destination et enfin évidemment, on nous a confié la gestion et le développement du Centre d'Histoire et de Mémorial' 14-18 à Notre-Dame-de Lorette. Je vais passer très rapidement, mais vous le savez, on a défini un positionnement touristique pour cette destination, je pense qu'aujourd'hui, j'avais eu l'occasion de présenter ce positionnement, ça reste notre fil conducteur, on est là sur une destination qui est porteuse de sens, avec des sites exceptionnels sur le plan de l'histoire, sur le plan du patrimoine, de l'architecture, des fois aussi des sites sportifs et voilà et c'est un territoire qui avec cette chance de savoir effectivement se recentrer sur l'essentiel et proposer à ses visiteurs la possibilité de vivre des moments uniques mais simples en famille, de partager une cuisine généreuse, de cultiver les rapports humains, de repartir sur les traces de ces ancêtres. J'étais revenue un peu plus longuement là-dessus l'année dernière. Donc, tout ça derrière la signature Lens-Liévin, le sens de l'essentiel que vous verrez, on décline en campagne de communication. Rapidement sur le premier axe du parcours client, donc là, l'objectif c'est bien de fluidifier l'expérience du visiteur, de la phase de recherche d'informations jusqu'à sa présence sur le territoire. En termes de réalisation, on est sur la refonte des lieux d'accueil d'informations touristiques, donc cela s'est évidemment conclu plus tôt en 2019 mais tout le travail a été engagé dès 2018. La mise en place de nouveaux outils de communication et d'information que vous connaissez sans doute à savoir par exemple, le magazine qui est sorti 3 fois par an et le développement de nouveaux services. Petite aparté, effectivement sur 2019 on a pu aussi travailler sur le territoire de la C.A.H.C. et travailler la porte d'entrée du 9/9bis, ce qui nous semble être intéressant par rapport à l'arrivée de visiteurs qui

viendraient de la Métropole Lilloise. Les résultats qu'on a obtenus, on voit bien une nette augmentation de nos espaces d'accueil dès lors qu'ils sont renouvelés, repensés, je pense notamment au café-rando qui se situe sur la Base 11/19 à Loos-en-Gohelle où là on a transformé le lieu en un café et on offre du service, on voit très clairement bouger les chiffres, on a des augmentations de chiffres de plus de 50 % sur ces sites là. On est à près de 23 000 sollicitations annuellement. Le magazine saisonnier, je pense pouvoir dire aujourd'hui qu'il est rentré un peu dans les habitudes du côté des habitants, des gens qui viennent le chercher, qui s'abonnent mais aussi du côté des visiteurs extérieurs évidemment. Sur 2020, il nous faudra évidemment continuer à réfléchir au parcours client, en particulier sur la mobilité et travailler à l'élaboration d'un vrai schéma d'accueil et d'information touristique. Le chantier que nous venons d'engager est également celui du site web qui mérite vraiment d'être repensé et qu'on va travailler pour qu'il soit à la fois au goût du jour et être adapté au ciblage de nos clientèles. De nouveau, l'axe 2, donc cette fois-ci sur la mise en tourisme de l'offre. Donc, quelques réalisations, vous avez peut-être les uns et les autres pu participer ou vu dans vos communes, les rendez-vous et les temps de découverte que l'on propose à nos visiteurs, en particulier mais je ne voudrais pas qu'on résume l'activité de l'Office de Tourisme aux apéros bière/fromage qui ont connu pas mal de succès sur le territoire, c'est 207 rendez-vous qui ont été organisés en 2018 avec un taux de remplissage sur ces événements qui dépasse, qui est autour des 90 %. On a développé de plus en plus des offres de séjour en s'appuyant notamment sur la plateforme du Comité Régional du Tourisme. On voit augmenter très clairement le nombre de groupes accueillis et son chiffre d'affaires. On est aujourd'hui sur ces bases-là, sur la clientèle groupe à une répartition entre 55 % scolaire et 45 % d'adultes avec 32 % de clientèle étrangère. Les enjeux 2020, c'est de poursuivre le travail parce que c'est un travail qui ne s'achève jamais et qui est loin d'être atteint. Développer de nouvelles offres touristiques, on a notamment un projet avec le R.C. Lens qui je pense devrait faire du bruit, en tout cas faire connaître le territoire. On travaille toujours sur la création d'offres de week-end, notamment sur les week-ends de 2020 et les longs week-ends, vous verrez, on aura des offres à proposer, on a des offres aussi à proposer autour de la question du trail et enfin sur le plan de la mémoire où je pense qu'il faut que l'agglomération de Lens-Liévin, au travers de son Office de Tourisme mais pas que, reprenne toute sa place. On va travailler avec d'autres Offices de Tourisme de France, sur le travail d'une route du souvenir canadien, pour aller proposer de manière couplée, un produit à des Tours Opérateurs Canadiens, je pense que sur ces sujets-là, on peut encore très clairement exister. Nous avons parmi les plus beaux sites et les plus grands sites de mémoire de la Première Guerre Mondiale sur ce territoire. Je voulais faire rapidement un zoom sur les fêtes de la Sainte-Barbe qui ont été initiées l'année dernière pour la première édition, vous avez la deuxième édition qui démarrera la semaine prochaine, je vous y invite chaleureusement. J'espère qu'on a franchi un cap. En tout cas, c'est une opération qui est portée d'une manière commune par la CALL, l'Office du Tourisme et la Mission Louvre-Lens Tourisme. L'année dernière, c'était 5 jours de festivité, cette année, je crois que c'est un peu plus, 25 événements, c'est-à-dire qu'on est près de 40 événements je crois, 40 prestataires impliqués et partenaires impliqués, un budget de 266 865 € global et un peu plus de 8 000 à 9 000 visiteurs touchés. On espère cette année à la fois augmenter la fréquentation, on est sur un budget qui est légèrement en augmentation grâce à une augmentation des participations du Département et de la Région. On sent une réelle adhésion, des villes nous ont rejoints, je pense notamment à la ville de Harnes, celle d'Estevelles et je vais forcément en oublier une. Donc, la programmation s'est densifiée, qualifiée, je vous invite à venir voir... Loos, Liévin et Lens étaient déjà dans la première édition mais c'est vrai, voilà... Dans les partenaires, on a également Culture Commune qui, l'année dernière n'avait pas pu, par rapport à des logiques de calendrier, nous rejoindre. Voilà, j'espère que cette Sainte-Barbe grandira d'année en année. Le troisième axe, c'est celui du développement de la notoriété mais on a déjà pas mal parlé, je vais passer assez vite. Donc évidemment au travers de supports de communication mais aussi de présence sur des salons, d'invitations de blogueurs, d'accueil presse donc c'est 11 blogueurs, 16 articles générés, des participations à des salons B to B, notamment 8 salons sur trois marchés, des rendez-vous avec des tours opérateurs, là-encore c'est quelque chose qu'on doit intensifier, et notamment grâce aux fruits de la taxe de séjour que nous levons depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Justement un zoom, l'année dernière, on a participé aux côtés des services de la CALL à la mise en place de cette taxe de séjour, qui vous le savez, est un revenu complémentaire qui doit nous permettre de développer un vrai fonds marketing pour faire connaître notre territoire, avec les acteurs de ce territoire. Cette taxe de séjour aujourd'hui, on commence à la voir arrivée sur la fin d'année, on n'a pas tous les éléments puisque toutes les plates-formes nous communiquent au 31 décembre, on est déjà à plus de 74 000 € déclarés, on n'a pas le dernier trimestre, je pense qu'on sera aux alentours, on verra, je n'aime pas faire des prévisions, mais aux alentours d'un petit 100 000 € qui va nous permettre de réinvestir sur une première année de collecte, je trouve que c'est plutôt bien. Donc, on a

travaillé avec les hébergeurs pour les sensibiliser, on a créé une plate-forme de télé-déclaration pour faciliter la collecte et le paiement et donc aujourd'hui, je trouve que pour une première année, avec les hébergeurs on arrive plutôt bien à avancer, on pourra bénéficier de ces fonds dès l'année prochaine. Le quatrième axe, non des moindres, celui de la gestion du Centre d'Histoire du Mémorial de Notre-Dame-de-Lorette, l'idée elle est double, c'est effectivement de transmettre la mémoire Première Guerre notamment aux jeunes générations, c'est un enjeu important mais aussi de faire de Notre-Dame-de-Lorette, une porte d'entrée majeure du Tourisme de Mémoire en Hauts-de-France, une porte d'entrée, qui soit au sein de l'agglomération de Lens-Liévin et pas nécessairement rattachée à des territoires voisins. Ce qu'on a réalisé, c'est d'abord le changement de nom pour rendre plus lisible ce site et faire en sorte effectivement que l'expérience soit complète, on visite la Nécropole et l'Anneau de la Mémoire et le Centre d'Histoire. Pour ça on a refondu l'ensemble de la charte graphique et puis renforcé les liaisons au maximum avec la Nécropole et l'Anneau. On a notamment créé un nouveau produit en destination des publics familiaux donc un carnet de visites. Le nombre de visiteurs est en augmentation de 10 %, il y a vraiment encore une vraie marche de progression sur ce site, je ne cesse de le dire, on doit travailler avec les Tours Opérateurs, notamment les Tours Opérateurs Britanniques, on en a décroché un dès l'année dernière qui revient et qui prend systématiquement un nombre de journées par an, on peut encore en chercher d'autres. La part des individuels est à 49 %, les groupes augmentent, une part notamment de scolaire importante. Là encore la desserte, c'est vraiment un sujet qui est important notamment sur la question des scolaires, la desserte du site, la provenance de nos visiteurs elle est quand même encore à 83 % de la clientèle française c'est normal par rapport à la Nécropole. On a organisé 8 événements sur 11 mois d'ouverture, notamment un événement très fort au moment de la commémoration de fin du centenaire avec une espèce de sons et lumière sur le Mémorial, un travail dans l'Anneau, la présence de plusieurs élus politiques et une visibilité importante du site. En termes d'objectifs et d'enjeux 2020, on sera de nouveau sur l'idée de faire rentrer dans les réflexes, la présence de ce site au sein de l'offre régionale. On accueillera bientôt d'ailleurs un colloque du Ministère des Armées sur ce site, on est en train de faire en sorte que ce soit un lieu vraiment, complètement incontournable et une diversification des approches mémorielles, on sait qu'on ne bénéficiera plus de l'effet centenaire pour l'instant, pour un moment encore, mais travailler sur d'autres manières d'amener sur la mémoire, notamment, on a un travail, là qui arrive sur les reporters de guerre, donc sur d'autres sujets qui permettront d'aller chercher d'autres publics. Voilà, la présentation se termine. Juste vous redire quelques chiffres. L'Office du Tourisme, c'est 4 points d'informations touristiques sur le territoire, 17 E.T.P., un budget annuel de 1 326 000 € en fonctionnement et sur 2018, 58 000 € en investissements qui sont liés au développement et c'est en tout 246 992 sollicitations, tout mode de sollicitations confondues, voilà. Je suis à votre disposition, si vous avez des questions.

M. ROBERT : Merci beaucoup, y a-t-il des questions, des compléments demandés ? Non, c'est complet, ça a même débordé sur 2019, donc on gagnera du temps l'année prochaine. Allez, André.

M. KUCHCINSKI : Voilà, donc merci pour toutes ces informations. En tout cas beaucoup d'informations, de passion, d'engagement avec, on peut le souligner, une réalité de redorer l'image de notre territoire. Voilà, nous prenons acte du rapport d'activité.

M. ROBERT : Donc, je vous propose peut-être pour, je n'allais pas dire modifier, mais rester dans le ton de ce qu'évoquait Pierre CHERET tout à l'heure et l'ensemble des intervenants sur la question de la mobilité, vous avez reçu sur table une proposition de motion qui est là, présentée par l'ensemble des 3 groupes. Vous avez pu en prendre connaissance depuis le début du Conseil, je pense et donc je vous propose tout de suite, sauf s'il y avait des compléments mais je pense que tout le monde a pu s'exprimer notamment dans le cadre de la présentation du rapport du S.M.T., de la mettre au vote. Un complément peut-être Jean-Marc.

M. TELLIER : Non, juste pour information, ça bouge déjà un peu, puisque concernant Sallaumines, Avion et Méricourt, on a rendez-vous demain avec la S.N.C.F. et la Région. Je vous donne l'information en espérant qu'ils vont nous écouter, ça me paraît plus qu'essentiel qu'on se bouge, je crois que tout le contenu moi, il me va bien et puis pour l'humour, j'ai envie de dire, vous nous donnez de bons arguments pour la gratuité des transports. Voilà, ce que je voulais vous dire.

M. ROBERT : J'espère que ça bouge, heureusement que le rendez-vous est rapide parce qu'on est vraiment dans une refonte là, dans 15 jours. On met au vote....

M. CHERET : Une petite remarque pour citer GRAMSCI à la fin, je pense que c'est franchement du niveau de l'expression un peu, vers notre sens à nous, un peu plus révolutionnaire.

M. BAVAY : Grand intellectuel italien communiste.

M. ROBERT : Allez, on met au vote la motion qui vient donc entre les délibérations que nous avons évoquées entre la 4 et la 5, donc là, vote de la motion. Vote pour ? Merci. Là, je pense que le rendez-vous avec la Région et la S.N.C.F. te permettra d'avoir des éléments supplémentaires avec un vote unanime de l'assemblée communautaire et on espère aussi les mêmes retours sur aussi la desserte qu'on a vue sur Bully. On passe à la délibération n°5, c'était le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité hommes/femmes. Alors, Maryse étant absente, je pense que chacun avait déjà pu en prendre connaissance déjà pour la précédente réunion de Conseil. Y a-t-il des remarques particulières, en soulignant là-aussi le travail des services, tout comme pour le rapport suivant ? On a des services qui sont mobilisés, on voit la mobilisation des structures partenaires, là aussi ce sont des contraintes et des actions supplémentaires pour nos services en plus de leur travail, d'établir ces rapports pour présenter au Conseil communautaire, les 13 pages là, sont source de nombreuses informations. Pas de remarque ? C'est considéré comme adopté. On prend acte et on enchaîne avec la délibération suivante, c'était le rapport donc là, un peu plus conséquent, vous avez les graphiques, vous avez là-aussi des chiffres qui nous montrent le rapport sur la situation en matière de développement durable, assez varié aussi avec le zoom sur certains sites, la Chaîne des Parcs, le 11/19, j'en passe, vous l'avez vu. Y a-t-il des remarques, des questions ? Non, très bon rapport également. Je confirme ce qu'Alain ROGER disait discrètement pour que tout le monde puisse l'entendre. Pas de remarque ? On considère donc qu'on l'a présenté et on en prend acte. La délibération n°7, donc sur le rapport d'activité là, plus général des services de l'agglomération et c'est André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Oui, donc rapidement, il s'agit d'approuver le rapport d'activité de notre collectivité donc forcément, un rapport que l'on connaît bien, rapport 2018, il est comme l'a souligné, Monsieur le Président, comme tous les rapports présentés ce soir, ce rapport est détaillé, il est complet et il est riche, il est bien présenté, il retrace bien sûr, nos actions, nos réalisations dans chaque domaine de compétence qui met en avant les compétences en tout cas les plus significatives, le développement économique, l'aménagement de notre territoire, l'eau, l'habitat ou encore la Politique de la Ville. Donc, un rapport qui traduit concrètement nos décisions et nos délibérations et qui retrace également l'état d'esprit du dynamique collective au service d'un projet de territoire et comme vous le rappelez dans votre édito, Monsieur le Président, ce rapport d'activité retrace cette volonté d'une vision partagée avec la mise en évidence de la richesse et la diversité des activités et des actions. Dire, il serait bien sûr trop long de passer en revue les différents thèmes, mais en tout cas ce soir, il est important et il nous faut ensemble, je pense souligner l'énorme travail de notre collectivité, l'énorme travail des agents de la CALL et je formule le vœu qu'ils soient remerciés ce soir, dans ces moments difficiles et, c'est peut-être le moment de leur renouveler avec insistance notre reconnaissance, notre confiance et en tout cas notre considération. Voilà, Monsieur le Président, présenté ce rapport d'activité. Je vous propose d'acter, le porter à connaissance.

M. ROBERT : Tout à fait, merci beaucoup. On en finit avec cette séquence de présentation de rapports et je cède la parole à Didier HIEL pour la délibération n°8.

M. HIEL : Oui, merci Monsieur le Président. Cette délibération concerne l'approbation du compte-rendu à la CALL de la C.P.A. concernant la Zone d'Activités de l'Alouette, donc on propose au Conseil d'approuver ce compte-rendu.

M. ROBERT : Pas de problème ? Pas de question ? Là aussi, une belle avancée sur notre engagement commun. C'est adopté. La délibération n°9. On reste à peu près sur le même sujet avec une autre C.P.A., c'est Dominique ROBILLART.

M. ROBILLART : Oui, merci Président. Donc, là il s'agit de l'approbation du compte-rendu du Pôle d'Excellence Sportif. Donc, je rappelle que le 13 novembre 2018, la durée de la C.P.A. a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2022 afin de permettre les travaux et la commercialisation de la zone de développement économique. Alors, rappeler aussi que la participation communautaire a été intégralement versée soit 27 855 624 €. Alors, concernant le bilan 2018 en dépenses, on a 244 846 € en dépenses qui sont des postes comme la rémunération du concédant, les études et honoraires V.R.D., l'étude d'impact et concernant les recettes, on a 114 039 € qui correspondent à la cession au

profit de la société NOREVIE pour la construction de la résidence universitaire d'un montant de 104 950 € et les loyers des habitations, rue Delattre de Tassigny. Alors, au 31 décembre 2018, on a un bilan de dépenses de 28 821 947 € et de recettes de 30 253 465 € soit une balance positive de 2 936 337 €. Concernant donc les prévisions 2019, on a eu la poursuite des démarches concernant l'aménagement du secteur économique, la finalisation de l'étude environnementale sur le secteur économique et l'obtention du permis d'aménager. La finalisation des études V.R.D. et le démarrage et la commercialisation suite à l'option du permis d'aménager pour la première cession du Cabinet Paramédical ainsi que la démolition des habitations vides de 6 habitations situées, rue Delattre de Tassigny. Voilà, pour cette convention pour l'exercice 2018, Président.

M. ROBERT : Merci, beaucoup. Donc, il faut approuver le compte-rendu sauf s'il y a des demandes. C'est adopté, merci beaucoup. On poursuit, donc toujours Dominique, la délibération n°10.

M. ROBILLART : Donc là, ça concerne donc la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC An 2000, l'exercice 2018, donc je rappelle aussi qu'en 2019, on a donc prorogé jusqu'au 31 décembre 2024 pour finaliser la rénovation urbaine de l'îlot Silas Goulet. Alors, concernant le maintien de la participation fixée à 13 966 312 € qui ont été intégralement versés puisque le dernier rappel de participation de 1 000 000 € a été versé en juillet 2019. Concernant donc le bilan 2018 au niveau des dépenses, on a donc 1 366 036 € qui concernent l'acquisition auprès de la CALL de l'ancien dépôt de bus TADAO pour 900 000 € et de trois fonciers sur l'îlot Montgolfier. La démolition de l'ancienne gendarmerie et de l'ancien dépôt de bus afin de préparer l'emprise à commercialiser à la société BECI pour le transfert du supermarché LIDL, représentant 295 927 € en travaux et honoraires ainsi que les intérêts sur emprunts pour un montant de 67 285 €. Pour les recettes, on a donc 2 279 833 € qui concernent la cession à la Société BECI pour le LIDL d'un montant de 1 916 082 €, la cession à la société DIALIMO pour l'implantation d'un centre de dialyses rue Silas Goulet pour un montant de 113 120 € H.T. et à la cession à la S.C.I. des Chevrons Lensois pour l'implantation d'un D.S. STORE pour un montant de 108 800 € H.T. et donc, le versement d'une participation de la CALL de 1 000 000 € et alors au 31 décembre 2018, on a donc un montant de dépenses de 21 433 630 € et de recettes de 20 858 836 € H.T. avec une balance de 575 777 € H.T. puisqu'il y a un emprunt qui compense le manque à gagner. Alors, les prévisions 2019, c'est donc l'étude de V.R.D. et la commercialisation de l'îlot Silas Goulet, la commercialisation de l'îlot Montgolfier et la poursuite du recyclage du foncier hors îlot opérationnel, donc voilà un peu pour l'approbation du compte-rendu pour l'extension de la ZAC de l'An 2000.

M. ROBERT : Merci beaucoup Dominique. Des remarques, non ? Et bien, on approuve ces bilans qui nous ont été présentés. Le temps de préparer la délibération n°11 et Dominique peut enchaîner.

M. ROBILLART : Là, ça concerne un petit peu l'acquisition d'immeubles auprès de l'E.P.F. aux abords du Centre de Conservation des œuvres du Louvre et je vous rappelle qu'au mois d'avril 2019, la Communauté d'Agglomération et la ville de Liévin ont décidé de réaliser en co-maîtrise d'ouvrage l'opération située aux abords du Centre de Conservation des œuvres du Louvre entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Berry. Donc, ce site au cœur de l'arc vert défini dans les études réalisées par les agences Desvigne/Portzamparc bénéficie d'une situation stratégique en lien direct avec le Louvre-Lens et ses jardins, le Centre de Conservation des Œuvres du Louvre et l'arrêt du B.H.N.S. Liévin, Louvre Lens. Donc, en parallèle, la CALL et la ville de Liévin ont lancé un appel à promoteurs en date du 20 septembre 2019 afin de choisir un lauréat pour la réalisation d'environ de 80 logements. Donc, ce projet s'inscrit pour partie dans une convention de portage Liévin/E.P.F. qui arrive à échéance le 27 mai 2020. Il est proposé de transférer cette convention dite aux abords du Centre de Conservation du Louvre en vue d'acquérir auprès de l'E.P.F. du Nord/Pas-de-Calais un ensemble immobilier bâti et non bâti de la commune de Liévin à la CALL. Donc, les acquisitions et démolitions définies dans cette convention de portage, restent à finaliser. Aussi, cette dernière sera prorogée de 5 ans. Compte-tenu de l'intérêt que représentent ces biens pour le développement du territoire, il est envisagé d'autoriser leurs acquisitions moyennant le prix de revient du portage foncier supporté par l'E.P.F., soit la somme prévisionnelle de 1 120 000 € H.T., donc il vous est donc proposé d'autoriser le Président à signer avec l'E.P.F. le transfert de la convention dite aux abords du Centre de Conservation des Œuvres du Louvre tel qu'il a été mentionné. Voilà, Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? Là aussi un stand de conservation qui s'intègre encore un peu mieux avec cette délibération. C'est adopté. On poursuit, Dominique la 12.

M. ROBILLART : Alors là, on part dans la ZAC Centralité Lens et plus particulièrement dans le périmètre face à la gare donc l'avenue Jean Letienne et donc, rappeler qu'on avait en janvier 2018 fait un appel à promoteurs qui avait réuni, une cinquantaine d'investisseurs, ça montrait un petit peu l'attractivité de notre territoire et on a eu donc aussi un appel à candidatures au mois de janvier 2019 à l'issue de la première phase de consultation, on a eu 7 groupements qui ont remis une candidature et au terme d'un jury, 4 candidats ont été retenus conformément au cahier des charges donc sur la base du rapport d'analyses, le groupement Téréneo/XDGA a été retenu pour la construction d'un immeuble de bureaux en ossature bois en (R+6) avec commerces et services en rez-de-chaussée. Le prix de vente serait de 120 €/m<sup>2</sup> par surface de plancher soit 702 000 € H.T. qui représente une surface de plancher de 5 850 m<sup>2</sup>. Donc, il convient d'autoriser la régularisation au profit dudit promoteur de cette promesse de vente et puis l'acte de cession, donc c'est de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer avec le promoteur Téréneo, cette promesse de vente et puis l'acte de cession relatif au lot 0 de la Zac Centralité.

M. ROBERT : Il ne me semble pas que ce soit mission impossible d'accepter cette délibération. Il y a des demandes de vote ? Non. Allez, c'est accepté. Merci beaucoup, merci Dominique. On enchaîne avec la délibération n°13, c'est François.

M. LEMAIRE : Merci, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, notre P.L.H. arrive déjà à son terme, ce sera en fin d'année 2020. Je vous rappelle que celui-ci a d'ailleurs fait l'objet d'une première évaluation avec les services de l'Etat qui avaient pointé certains écarts notamment dans le domaine de l'accession à la propriété entre les objectifs qui étaient les nôtres et les réalisations qui étaient annoncées à mi-parcours. Aussi, il vous est proposé de lancer dès à présent, l'élaboration du P.L.H. pour la période 2021-2026 en y associant bien évidemment tous les acteurs institutionnels et de l'habitat concerné, bien sûr ce travail se fera en lien étroit, vous le savez bien, avec nos différentes communes en ayant recours là encore, à un bureau d'études à une A.M.O., au regard de la complexité de cette démarche, il vous est donc proposé d'autoriser, le Président non seulement à engager la procédure mais aussi à pouvoir accomplir toutes démarches et à signer l'ensemble des pièces afférentes à cet acte d'engagement, merci.

M. ROBERT : Merci François, ça me permet aussi de faire un peu un flash-back, revenez un peu à l'origine de ce mandat et regardez le travail qui a été fait en matière d'habitat et les projets que nous avons portés collectivement, qui peuvent arriver aujourd'hui à la réactualisation de ce P.L.H. mais là aussi avec une ambition que l'on a démultipliée. Des demandes de vote sur cette délibération ? Non, c'est adopté. On enchaîne. Donc, la délibération n°14, s'il l'accepte cette mission, c'est Jean-Pierre BLANCART.

M. BLANCART : Oui, c'est tout à fait faisable Président. Il s'agit donc du programme érosion bassin de la Souchez, ça avance quand même doucement, mais ça avance puisque la prise de compétence de l'agglomération et l'étude hydrologique aboutissant à un schéma d'aménagement du sous bassin amont de la Souchez, il s'agit aujourd'hui d'approuver les termes d'une convention tripartite entre la CALL, les propriétaires terriens et les exploitants qui permettra les aménagements d'hydraulique douce. Cette fois-ci douce sur les parcelles agricoles, autrement dit des fascines, des haies, etc....

M. ROBERT : On reste toujours dans la même problématique, l'inondation des ruissellements, on l'a déjà évoqué, pas de remarque ? C'est adopté, on continue la 15, Jean-Pierre.

M. BLANCART : La 15, c'est cette fois-ci la ressource en eau. Noréade change de structure, nous partageons avec cette « régie » un Diagnostic Territorial Multi Pression des aires de captage d'eau potable, ces aires sont communes sur 91 km<sup>2</sup>, Noréade change de structure, il convient d'acter ce changement de structure pour la convention qui nous lie sur les surfaces agricoles. Et pendant que j'y suis, Président, je vous dirai que la 16 c'est la même chose pour les surfaces non agricoles.

M. ROBERT : Donc, on peut considérer que le vote pour la 15 et la 16 sont les mêmes, c'est adopté. Merci beaucoup. Allez, la 17 Philippe DUQUESNOY.

M. DUQUESNOY : Merci Monsieur le Président, les 3 délibérations qui suivent consistent à vous autoriser à signer des conventions à titre gracieux avec différentes associations sur des espaces communautaires. La première, donc la 17 c'est dans le cadre des fêtes de la Sainte-Barbe et pour la seconde année, l'association Sauvons la Fosse 13 des Mines de Lens, souhaite exposer des objets

de la Mine dans les salles d'expo de la Maison Syndicale des Mineurs, lieu emblématique bien entendu pour une telle action et cela du 4 au 10 décembre.

M. ROBERT : Et bien c'est adopté, on continue Philippe.

M. DUQUESNOY : Alors la suivante, c'est dans le cadre des fêtes de la Sainte-Barbe, toujours du 3 au 8 décembre, Culture Commune associée à la Mission Louvre Lens Tourisme mais aussi avec l'Office du Tourisme du Patrimoine, propose un temps fort avec le spectacle Pyromènes de la Compagnie La Machine qui clôturera la fête le 8 décembre sur la base du 11/19 de Loos. Alors bien sûr cette convention sera, non pas seulement pour le 8, mais du 4 au 10 pour les aménagements.

M. ROBERT : Merci, c'est adopté, on y va, Philippe tu as raison.

M. DUQUESNOY : La suivante, cette dernière délibération concerne une convention à titre gracieux bien sûr pour Culture Commune et cela afin d'organiser du 5 au 9 mars dans l'ancien local électrique de la Base du 11/19 qui a été restauré en 2015 je crois, des ateliers de danse et de spectacles pour tous les âges dans le cadre d'un temps fort intitulé : « Qu'est-ce qu'on fabrique en famille ? ».

M. ROBERT : Il faudra attendre un petit peu pour le savoir. Pas de remarque, c'est adopté aussi. Merci beaucoup. On enchaîne, la délibération n°20, c'est Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, l'association Secours Populaire Français, Fédération du Pas-de-Calais a sollicité un soutien financier pour couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité des deux ARMS que nous avons décidé en commun de mettre sur le territoire et qui ont pour mission de promouvoir la santé, favoriser l'accès au droit et aux soins des usagers et enfin participer aux réunions institutionnelles et partenariales en lien avec son cadre de mission, c'est-à-dire le Contrat Local de Santé, l'Atelier Santé-Ville et les Conseils Citoyens. Donc, pour réaliser toutes ces missions, nous vous proposons de verser une subvention de 10 872 € à l'association Secours Populaire pour couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité de ces deux A.R.M.S., soit une subvention de 5 436 € par A.R.M.S..

M. ROBERT : Merci, c'est adopté. Là aussi un engagement par rapport au Comité qu'on avait mis en place sur l'action santé. Alain, tu poursuis avec la 21.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, tout d'abord un petit mot d'introduction puisque lors d'une présentation à l'ANRU du projet NPNRU de la Communauté d'Agglomération concernant les 3 quartiers des villes d'Avion, de Lens et Liévin en septembre 2018, il en était ressorti la validation d'un certain nombre d'opérations mais également d'exclusions d'autres, qui du point de vue du porteur de projet et des villes concernées, notamment Lens et Avion, étaient pénalisantes en termes de cohérence globale et de visibilité à moyens et longs termes. L'opération Liévineuse quant à elle, étant validée pour l'essentiel de ce contenu, le projet a donc été remanié mais aussi argumenté et détaillé en vue d'être représenté au Comité d'Engagement le 23 octobre dernier et celui a été accueilli très favorablement et le Comité d'Engagement a souligné son évolution positive vers un projet plus intégré. C'est donc avec beaucoup de satisfaction que tous les partenaires ont accueilli cette nouvelle. Néanmoins, ces opérations de renouvellement urbain demeurent des projets complexes, lourds qui nécessitent la mise en place d'une ingénierie efficiente dédiée. Le pilotage stratégique est assuré au niveau des E.P.C.I.. Les villes étant les pilotes opérationnels pour chacun des quartiers concernés. Aussi dans le cadre de l'exercice des missions qui sont les siennes, la CALL dispose d'une équipe dédiée. Les villes ne sont dotées d'une ingénierie ad'hoc au travers qui bénéficiaient d'un soutien financier dans le cadre du premier programme. Or, dans le cadre du NPNRU seule l'ingénierie de rang E.P.C.I. est financée par l'ANRU, en l'occurrence le financement des 3 postes de chef de projet est alloué à la CALL. Consciente du fait que les villes doivent nécessairement disposer d'une ingénierie propre pour assurer la maîtrise d'ouvrage des projets dans les meilleures conditions possibles, la CALL propose d'allouer une subvention à l'ingénierie de projets renouvellement urbain des villes de Lens, Liévin et Avion pendant une durée de 2 ans, soit un montant maximum de 129 000 € par commune.

M. ROBERT : Merci beaucoup Alain. Pas de remarque ? C'est adopté. Donc, on enchaîne avec Jacques LARIVIERE, la délibération n°22.

M. LARIVIERE : Oui, pour ceux qui ne le savent pas, dans 4 ans et demi, auront lieu les jeux Olympiques et Paralympiques à Paris, ça constitue une véritable opportunité pour le développement

des pratiques sportives et des territoires. Dans ce cadre, Monsieur Tony Estanguet, Président du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a annoncé, au cours du congrès des Maires de novembre 2018, le lancement d'un processus de labellisation des collectivités territoriales qui s'engageront dans une démarche de mobilisation, de célébration et d'héritage autour des Jeux Olympiques et Paralympiques, leur permettant d'être désignées comme « Centre de préparation des Jeux ». Ce label intitulé « Terre de Jeux 2024 » viendra récompenser les collectivités territoriales qui mettent en place ou accompagnent des projets qui associeront les territoires et leurs habitants autour des jeux olympiques. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est consciente de la nécessité de contribuer activement à la réalisation des JO 2024 et s'est déjà fortement impliquée en manifestant notamment son soutien pour l'accueil des championnats du monde de cyclo-cross sur son territoire, au club de triathlon de Liévin dans lequel s'entraînera le champion du monde Vincent Luis, ... Avant de poursuivre et d'élaborer un plan d'action au sein de groupe de travail dédié, il importe de déposer la candidature de la Communauté d'Agglomération à ce label « Terre de jeux 2024 ».

M. ROBERT : Officiellement et donc c'est de bon augure pour notre territoire. Pas de remarque, on continue et bien voilà. Merci beaucoup, c'est adopté. On revient à André KUCHCINSKI sur le schéma de mutualisation, la délibération 23.

M. KUCHCINSKI : Donc la réglementation rend obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 la publication d'urbanisme sur le Géoportail National et bien dans le cadre du schéma de mutualisation, 28 communes sont concernées et la CALL propose d'accompagner les communes dans cette obligation. Donc, par le biais d'une convention de mise à disposition des services et il s'agit par cette délibération, Monsieur le Président, de vous autoriser à signer la convention de mise à disposition de moyens.

M. ROBERT : Merci, c'est adopté. André poursuit avec la 24.

M. KUCHCINSKI : Donc la 24, toujours dans le cadre du schéma de mutualisation, donc création d'un service commun, réhabilitation technique des bâtiments publics. Effectivement lors de nos séances de travail de mutualisation, nous avons engagé un premier recensement de l'intérêt porté sur le sujet, 18 communes se sont déclarées intéressées, cela représente plus de 500 bâtiments qui seraient potentiellement concernés. Donc, nous avons ensuite mobilisé les partenaires et nous sommes en mesure de bénéficier d'un accompagnement de l'ADEME et de la Région, donc financé à hauteur de 70 %, nous sommes en mesure de mobiliser les moyens dédiés et qualifiés, notamment un chargé d'études, un conseiller en énergie et un énergéticien, le reste à charge et bien sera financé par les communes adhérentes. Voilà Monsieur le Président, donc il s'agit dans un premier temps d'approuver la création de ce service commun, ensuite d'acter le recrutement du personnel nécessaire à son fonctionnement et finalement d'acter le projet de convention régissant les principes de fonctionnement.

M. ROBERT : Merci beaucoup, très précis et transparent sur ce fonctionnement. Pas de remarque ? C'est adopté, merci beaucoup. André poursuit toujours avec la délibération n°25.

M. KUCHCINSKI : Voilà, et bien il s'agit de demander et de nommer M. DAMAGEUX en remplacement malheureusement de M. Claude BASSEZ aux divers organismes et de siéger et de travailler maintenant dans ces organismes, je ne vous fais pas la liste complète, mais M. DAMAGEUX a été informé de ses nouvelles missions.

M. ROBERT : Merci beaucoup, pas de remarque ? La substitution malheureusement classique. C'est adopté. Et donc M. DAMAGEUX nous représentera dans ces organismes. La délibération 26 porte sur le recrutement d'un chargé de développement numérique, donc vous avez le contour du poste dans la délibération. Pas de remarque ? Merci beaucoup et puis la délibération 27, un chargé de prévention et sécurité, là-aussi dans les évolutions des collectivités, on se spécialise sur certains sujets et on doit donc avoir les compétences là, très techniques et très pointues à mettre en face. Pas de remarque ? On adopte et bien c'est parfait, on pourra engager ces deux procédures. La délibération 28 est présentée pour réaliser une provision à hauteur de 18 300 € dans un contentieux qui oppose la CALL à un agent qui était mis à disposition d'un établissement public départemental et qui souhaite sa réintégration mais faute d'emploi vacant à son grade, dans la collectivité, nous n'avons pas pu le maintenir et donc, nous l'avons maintenu en surnombre et donc cette étape-là, il sollicite le

remboursement de certaines primes qui sont versées qu' à des agents en activité, donc le contentieux nécessite la mise en place d'une provision qui vous est proposée à hauteur de 18 300 € au terme de cette délibération. Y a-t-il des remarques ? Non, c'est adopté. Merci beaucoup, on continue avec les finances, c'est Jean-Marie ALEXANDRE pour la n°29.

M. ALEXANDRE : Oui, Monsieur le Président, la 29 c'est une garantie d'emprunt que nous avons repoussée pour avoir des informations plus précises s'agissant d'une société qu'on ne connaissait pas bien, la Société Régionale des Cités Jardins mais après vérification, il nous est permis d'accorder cette garantie puisque la Caisse des Dépôts, est elle-même le financeur. Il s'agit d'une acquisition en VEFA de 8 logements locatifs, situés rue de la Gare à Méricourt.

M. ROBERT : Des remarques ? C'est adopté. Merci, on continue toujours Jean-Marie sur la 30 à 34 d'ailleurs même.

M. ALEXANDRE : De 30 à 34, c'est très simple, il s'agit de faire des opérations dites de régularisation d'apurement pour la qualité comptable, donc je vous passe le détail, de toute façon vous l'avez sous les yeux, à chaque fois, il s'agit, en respect de la réglementation qui évolue d'ailleurs en permanence, de faire en sorte que nos lignes budgétaires soient correctement abondées, modifiées, vérifiées.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Non, c'est adopté, ça sera régularisé, merci beaucoup. On enchaîne, délibération n°35, c'est Thierry DAUBRESSE.

M. DAUBRESSE : On a une série de délibérations qui ont pour objet de constater en fait budgétairement des opérations adoptées déjà en assemblée. Donc, je vais peut-être les regrouper, donc je vais faire au plus vite. Concernant le budget général, on a des délibérations au titre de la section de fonctionnement, on enregistre une augmentation des recettes de 131 K€ et une augmentation des dépenses de 348 K€, un ajustement des opérations d'ordre est à opérer à hauteur de 311 000 €, il est donc proposé d'équilibrer la section de fonctionnement par une diminution du virement à la section d'investissement de 485 800 €. Au titre de la section d'investissement, on enregistre une baisse des dépenses réelles d'investissement de 526 000 €, il est proposé d'équilibrer la section par la réduction de l'emprunt de 312 000 €. La délibération suivante concerne le budget action économique, en fonctionnement, réduction dépenses de 10 000 €, qu'on équilibre avec la section d'investissement. Au titre de l'investissement, il est proposé un transfert entre chapitre d'un montant de 2 000 000 € relatif à l'autorisation de programme Zac Centralité, le montant global restant inchangé, c'est donc une opération purement comptable. Sur le budget d'assainissement, au titre de la section de fonctionnement, augmentation des dépenses de 223 k€. Il est proposé d'équilibrer avec la section d'investissement pour le même montant. Au niveau du budget eau potable, au titre de la section de fonctionnement, on enregistre une augmentation des dépenses de 33 596 €. Sur la section d'investissement, la décision modificative se traduit par une variation des dépenses réelles d'investissement de 3 800 €, il est donc proposé d'équilibrer la section d'investissement par une augmentation de l'appel à l'emprunt, la section de fonctionnement s'étant équilibrée par un virement à la section d'investissement et enfin, sur la délibération n°39, budget crématorium, au titre de la section de fonctionnement, la décision modificative n°1, celle-ci enregistre une augmentation de dépenses de 1 000 €, liée à un rajustement du montant des annulations de titre sur l'exercice antérieur. Il est proposé d'équilibrer cette section par une diminution du virement à la section d'investissement, voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup, oui Jean-Marc.

M. TELLIER : Oui, sur toute cette série de délibérations, comme d'habitude, on s'abstient.

M. ROBERT : On fait un vote groupé sur ces délibérations, on considère que le vote vaut pour l'ensemble de celles qui ont été présentées. Vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Donc les représentants du groupe communiste. Pas de vote contre ? Merci beaucoup. Et la dernière, Thierry la 40.

M. DAUBRESSE : Bien donc la 40, c'est le Rapport d'Orientation Budgétaire 2020. On est contraint par des présentations qui nous sont imposées, deux grandes parties, la première partie va s'attacher à rappeler les éléments de contexte qui nous ont permis d'établir ce Rapport d'Orientation Budgétaire et qui nous permettront d'établir le budget bientôt. Donc, sur les éléments de contexte, alors les

éléments de contexte qui figurent dans le rapport, rappellent principalement que l'Etat n'a pas respecté sa trajectoire de réduction de son déficit, tel que ça avait été prévu en 2018 dans la loi de programmation des finances publiques. En conséquence l'endettement de l'Etat ne se réduit pas, il reste proche des 100% de P.I.B., alors qu'il devait se réduire à compter de 2020. En France, l'évolution est différente de la tendance observée au niveau européen avec une décroissance de la dette publique au niveau européen depuis 2014. Alors, ceci aura des conséquences pour nous puisque compte-tenu d'une situation budgétaire toujours déficit pour l'Etat, la CALL verra de nouveau imposer une progression plafond de ces dépenses de fonctionnement et de son endettement jusqu'en 2022. On a donc construit les orientations budgétaires avec ces éléments de contexte qui figurent à l'écran. Concernant le projet de loi de finances 2020, autre élément de contexte, le projet de loi de finances se situe dans le contexte d'écrit que je viens de décrire avec un gel des dotations globales de fonctionnement versées aux collectivités. Pour la CALL, les dotations en provenance de l'Etat seront ainsi en baisse de 400 000 € confirmant la tendance qu'on observe malheureusement depuis 2014. L'autre fait majeur de ce projet de loi de finances est la fin de la taxe d'habitation perçue par les communes et les communautés. Pour le foncier bâti, pour les communes, elle sera remplacée par une reprise de la taxe départementale sur le foncier bâti. Pour la Communauté d'Agglomération, ce sera une quote-part du produit de la T.V.A. qui se substituera à la taxe d'habitation avec les variations qu'on connaît sur les recettes de T.V.A.. Enfin, pour en terminer avec les éléments de contexte, c'est des grandes remarques, qui est utile, je dirais même encore plus utile en ce moment qu'on démarre une période électorale, il est utile de rappeler les règles budgétaires et le fait, que quelque part on ne peut pas dépenser plus que ce que l'on a. Donc, les principales règles budgétaires figurent sur la diapositive, d'abord l'importance du budget de fonctionnement, puisque l'épargne brute doit couvrir la dotation aux amortissements donc on est dans une obligation effectivement de limiter les dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes de fonctionnement, c'est ce qui apparaît dans le carré vert. La deuxième grande règle, c'est que le remboursement du capital de la dette, qui figure ici en orange, doit être couvert par des recettes propres, l'épargne brute dont on vient de parler et des recettes d'investissement affectées, en particulier le F.C.T.V.A.. Et enfin, troisième règle, qui va peut-être se durcir dans les années qui viennent, c'est que la capacité de désendettement des collectivités ne doit pas dépasser 12 années. Donc, voilà pour les éléments de contexte, les orientations budgétaires proposées, les prennent bien évidemment en considération et ont intégré l'ensemble des projets initiés durant le mandat, des projets qui ne sont pas encore terminés et on a mis dans ce projet de budget l'ensemble des conséquences des décisions qui ont déjà été prises. Sur les orientations budgétaires 2020, on arrive à un équilibre budgétaire satisfaisant, sachant qu'on va avoir un premier regard avec le budget général mais dans le sens large du terme, c'est-à-dire le budget général qui englobe le budget principal, l'action économique, le développement numérique et le Port Fluvial. Donc, sur ce budget général, on a un équilibre satisfaisant puisqu'on a une légère augmentation de l'épargne brute de 3 % qui est permise par la maîtrise des dépenses de fonctionnement puisqu'il n'y a pas de miracle mais qui est permise aussi par une progression plus importante des recettes de fonctionnement puisque les dépenses augmentent de 1,3 % quand les recettes augmentent de 1,6 %. On constate donc que l'épargne brute va couvrir le remboursement de la dette, la capacité de désendettement est en amélioration puisqu'elle passe de 9,3/an, c'est le tableau en bas à droite, 9,3 années à 8,2 années. Ce qui veut dire que, ce qui sera annoncé en investissement dans le budget sera réalisable. On a vu le fonctionnement, on rentre un peu dans le détail en regardant les recettes de fonctionnement, progression des recettes de fonctionnement principalement portée par les aides et recettes de valorisation liées à la politique de gestion des déchets ménagers et assimilés, puisqu'une nouvelle politique de gestion de valorisation de ces déchets devrait ramener aux alentours de 1 million d'euros. 2020, va marquer en effet, la nouvelle avancée dans cette politique concrètement pour ceux qui ne sont pas au courant, les habitants vont pouvoir mettre à compter de l'année prochaine dans le bac jaune, les autres emballages en plastique, donc il y a un aléa quand même, la population devra suivre ces nouvelles consignes, ce qui nous permettra d'attendre une progression des aides accordées à l'agglomération au titre des déchets recyclables. Progression prévue en 2020 du poste de dotation et subvention de 1,1 % qui repose principalement sur des nouvelles politiques qu'on a mises en place, en particulier le pass numérique, le système d'alimentation territorial durable, le plan énergétique ou de l'ingénierie mis en place pour favoriser l'amélioration de l'habitat. On a regardé les recettes et les dépenses de fonctionnement, on peut regarder les taux d'imposition, la CALL, c'est écrit en tout petit, la CALL figure ici par rapport, vous avez la Communauté d'Urbaine d'Arras, Communauté Urbaine de Dunkerque, Métropole et là, on est sur le taux de la TEOM plus le foncier bâti, donc on constate quand même que la CALL est dans la dernière partie des collectivités les moins chères. Sur le taux de cotisation foncière des entreprises, on est plutôt dans la première partie, mais c'est plus linéaire avec de même la C.U. de Dunkerque qui figure aussi au premier rang. Donc, voilà

sur l'orientation budgétaire, les taux d'imposition qu'on propose de les laisser comme depuis un certain temps, de les laisser inchangés. Donc, sur les dépenses de fonctionnement, vous avez sur le graphique, une présentation synthétique des principales dépenses de fonctionnement. Elles apparaissent par grands postes, ce qu'on peut dire, c'est toujours pareil, c'est que la Communauté d'Agglomération, la part la plus importante de ses dépenses de fonctionnement concerne la gestion des déchets ménagers et assimilés avec un montant global de 32,4 millions d'euros. Donc, concernant les actions nouvelles proposées en 2020, on a la participation de la CALL au financement de l'apprentissage de la natation des enfants, la mise en place du permis de louer, un programme d'intérêt général en matière d'habitat afin de coordonner et d'améliorer l'efficacité des aides visant à améliorer l'habitabilité des logements et de renforcer la lutte contre la précarité énergétique. On a aussi dans les dépenses nouvelles qu'on a prises en compte, une étude dans le cadre de la prévention de lutte contre le bruit, un schéma de protection de la bio-diversité, et la distribution de pass pour lutter contre la fracture numérique. Dans ces dépenses de fonctionnement, tel qu'on les a orientées pour le budget 2020, on prévoit aussi une augmentation des dépenses de personnel, de 5 % qui se décompose en deux pour 700 000€, 300 000 € pour la provision de création de postes et 400 000 € qui correspond aux avancements de carrière et régime indemnitaire. Concernant les dépenses d'investissement, donc là-aussi avec un graphique qui rappelle les principaux crédits de paiement, puisqu'on est sur des crédits de paiement prévus entre 2020 et 2023 puisque ce rapport d'orientation budgétaire prend en compte le P.P.I. qui est établi au sein de la collectivité locale, donc le D.O.B. tient compte des décisions, d'A.P.C.P. qui ont été prises et vous avez à l'écran les principaux investissements qui sont repris dans ce rapport. Donc, ça correspond beaucoup pour les dépenses d'investissement au fait de continuer le programme et de continuer à relever les ambitions qui ont été évoquées durant ce mandat. Voilà pour la présentation du budget général, peut-être un peu plus rapidement, on va passer en revue, plus rapidement les autres budgets. En ce qui concerne le budget assainissement, et bien là-aussi, on a un équilibre financier satisfaisant. L'endettement pareil correctement calibré par rapport à la capacité de remboursement, puisqu'on a une capacité de désendettement en-dessous du seuil des 12 % mais qui est de 11,1 année, 60 millions d'euros. Cependant avec 43 millions d'investissement, le budget d'investissement reste conséquent, il devra sûrement encore augmenter, c'est même sûr, il devra augmenter dans les prochaines années, étant donné l'étendue du problème et en particulier avec le programme de rénovation des Cités Minières et le nouveau programme de renouvellement urbain. En ce qui concerne l'eau potable, le constat est identique, le solde entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement couvre le remboursement de la dette, donc budget sincère. En ce qui concerne le crématorium, alors ce budget ici se caractérise cette année par un niveau beaucoup plus important que d'habitude des dépenses d'investissement, qui est pour l'année 2020 lié au remplacement du matériel. Donc, on a un budget primitif qui va comptablement afficher un emprunt relativement conséquent pour couvrir les investissements courant 2020 et on aura après une reprise des excédents de l'année 2019. Le besoin d'emprunt sera donc ramené aux alentours de 600 000 € ce qui est tout à fait supportable pour ce budget. Enfin, un focus sur les caractéristiques de l'endettement de la Communauté d'Agglomération, alors 3 caractéristiques principales, c'est un taux d'intérêt moyen de la dette de 3,5 %, contractualisation d'emprunts en cours, on les a fait au taux fixe sur 30 ans et besoin d'une ligne de trésorerie de 10 millions d'euros en cours de mise en place. Donc, c'est les 3 grandes orientations pour la gestion de la dette de la Communauté d'Agglomération sachant qu'au 31 décembre 2019, la dette était à taux fixe, c'est le graphique qui parle ici à hauteur de 95,12 %, indexé à hauteur de 3,40 %, structuré mais structuré ça ne veut pas forcément dire que c'est un emprunt qu'il faut supprimer, donc structurer avec en plus un montant très peu important à hauteur de 1,48 %, voilà pour la présentation de la dette qui est un élément obligatoire du R.O.B..

M. ROBERT : Merci beaucoup, exercice difficile aussi de présenter le R.O.B. avec ses nouvelles contraintes dans un délai aussi court mais chacun avait eu le temps entre les deux séances, je pense de rentrer dans le détail et pouvoir peaufiner les questions s'il y en avait pour ouvrir le débat. On passe à l'expression des groupes.

M. TELLIER : Je veux bien m'exprimer, mais je ne sais pas si je m'exprime au nom du groupe, je vais au moins m'exprimer de la part des présents, ce n'est pas simple, on a des collègues qui ont Conseil Municipal, les changements de date ce n'est pas simple. Moi, juste quelques remarques dans le cadre du débat sur le R.O.B., je trouve que l'on passe trop vite sur les éléments de contexte, je pense que ça vaut le coup de s'attarder et de se préoccuper de ce que ça veut dire demain pour la Communauté d'Agglomération, déjà il y a eu tout le débat de l'an dernier sur le projet de loi de finances, je trouve qu'on le zappe l'accord de Cahors, les 1,2, c'est dommage mais je crois que ça doit poser des

questions et ça doit nous interroger à moins qu'ici à la CALL, ça ne soit pas comme au Département, ça ne pose aucun problème, on y arrive tranquillement, tout va bien mais je ne pense pas donc je trouve qu'on l'a un peu balayé. Je veux rappeler que, cet élément de contexte, il va finir par nous poser un problème et puis notre position vous la connaissez sur la TEOM, tout ça, je ne reviens pas sur ce qu'on a pu déjà dire, ce qu'on souhaiterait et puis aussi sur la T.V.A., le fait qu'on va perdre le foncier bâti, parce que je crois qu'il va falloir s'interroger. Qui dit une participation de la T.V.A., vous savez comme moi, la T.V.A. c'est des résultats si ça marche, si on peut donc... Qu'est-ce que ça veut dire pour les collectivités à long terme, si l'Etat a moins de T.V.A. forcément le pourcentage, donc ça veut dire des finances qui ne seront plus stables, qui dépendront de ce qu'il se passe, des aléas, j'en envie de dire, de la finance encore une fois et je trouve que ça vaudrait le coup quand même d'anticiper dans la préparation de notre budget et je crois qu'il faut aussi prendre en compte l'arrivée de l'acte 3 de la décentralisation qui va faire un peu jeu de prise ou perte de compétences qui, moi à mon avis, auront des conséquences dans le budget 2020 puisqu'ils nous les ont annoncés, alors on ne peut pas être devin mais les grandes lignes sont quand même un peu annoncées, je pense, ne serait-ce qu'au logement, on vient de parler du permis de louer, tout ça, les nouvelles propositions forcément on est satisfait puisqu'on les a travaillées ensemble mais c'est toutes des interrogations qui vont nous tomber en cours de l'année 2020 avec l'acte III de la décentralisation. Donc, je pense qu'il faudrait quand même avoir une vision là-dessus, voilà. Au-delà de cela, je le disais, la T.E.O.M., les impôts, déjà on est satisfait qu'il n'y a pas d'augmentation, c'est bien de le dire quand c'est... mais bon on aura la position qu'on a depuis le début, on s'abstiendra. Mais voilà, ce que je voulais dire, vous avez l'habitude, il n'y a pas de souci.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Oui, je pense que Jean-Marc a parlé des éléments de contexte dans le document que nous avons et ça s'intitule avant-propos et c'est signé par Sylvain ROBERT le Président. Il est indiqué, le contrat de Cahors sous contrat Léonin pénalise lourdement notre agglomération et la limite dans son nécessaire développement, il sonne la fin de notre renouveau et menace notre résilience. Bientôt à très brève échéance, nous ne serons plus en capacité d'assurer les services publics pour lesquels nos habitants payent des impôts, d'engager des actions à destination de nos entreprises, de nos clusters et de nos associations, ni d'aménager le territoire. Notre agglomération a construit et mis en place un projet de territoire ambitieux, etc... Ce qui veut dire qu'effectivement, on peut développer mais c'est justement le rôle, parce que si on écrit tout on n'a plus rien à dire Jean-Marc.

M. TELLIER : Peut-être pas été assez loin, on l'a signé quand même d'ailleurs.

M. ALEXANDRE : Mais c'est bien de relever, premièrement que tout au long de ce mandat, nous avons, malgré ces difficultés eu à l'esprit la volonté de faire en sorte de redresser nos finances, de nous donner les marges nécessaires, parce qu'on ne peut pas avoir à la fois un projet de territoire et ne pas se donner les moyens de le réaliser. Bien entendu, des obstacles sont placés sur notre route, tu viens d'en signaler quelques-uns, mais la liste est longue de ces obstacles. L'action du gouvernement et du Président de la République me fait un petit peu penser à l'émerveillement, à l'action que pourrait au plaisir, et la réaction que pourrait avoir un gamin de 12 ans qui serait aux commandes d'un AIRBUS 380, dire qu'il appuie sur tous les boutons pour voir un petit peu ce que ça va donner. Donc, le bouton retraite, il y a le bouton emploi et il y a un bouton auquel on ne touche jamais, c'est celui du carburant, c'est-à-dire les riches sont plus riches et les pauvres sont plus pauvres et ça, on n'y touche pas. Actuellement, sur le régime des retraites, mais c'est un aparté, un élément de contexte, il y a, disons, une opération d'enfumage qui est assez extraordinaire, moi je me souviens que lorsque je dirigeais le service des prestations de la Mutuelle Générale d'Education Nationale, je savais que dans le système qui était le nôtre, qui date de la fin de la guerre, l'après-guerre, la libération 1946, et bien il y avait des régimes spéciaux et ils ne parlent que de cela et il y a aussi des régimes particuliers. Les régimes spéciaux, c'est moins d'une dizaine qui existent et sur 42, les autres sont des régimes particuliers, pour les avocats, pour les experts comptables, pour les notaires, tous ces régimes particuliers sont bénéficiaires et je me demande si quelque part, le gouvernement aura l'honnêteté d'en parler de ces régimes particuliers, bénéficiaires et de s'attaquer éventuellement à certains régimes spéciaux, celui qui concerne les militaires, celui qui concerne les policiers, le régime qui concerne les agriculteurs, la mutualité sociale agricole, c'est un régime et tout ça on vous le vend en bloc avec un argument massue qui consiste à dire, un euro cotisé = au début un euro calculé pour la retraite, désormais c'est un point, mais un point à calculer par qui ? A quel moment ? C'est en fonction de l'économie, en fonction du vent, de sa vitesse, est-il au Nord, à l'Ouest,

à l'Est ou au Sud ? Tout ceci n'est pas très sérieux, ce ne sont pas des réformes qui sont pensées, on n'a pas terminé une, que déjà une autre pointe et disons, ça peut avoir un caractère polémique que de dire cela, ça ne l'est pas du tout, c'est une crainte pour notre pays. Le pacte de Cahors, c'est un pacte Léonin qui nous est imposé, 12 années, pourquoi 12 années ? Pourquoi pas 15, pourquoi pas 22, pourquoi pas 6, 12 années parce que la ville du Havre, c'est 11,7 années qui lui faut pour se désendetter, elle est épinglée par la Cour des Comptes et qui était le maire du Havre, le Premier Ministre actuel. Vous prenez la ville de Forcalquier, 5 000 habitants, c'est Angres ou Vimy et la dette de la ville Forcalquier c'est 1 300 € par habitant. La dette ici, qui a baissé de l'agglomération, c'est 240 € par habitant, ce qui veut dire que non seulement nous sommes raisonnables, non seulement nous sommes sérieux dans la gestion de l'agglomération, mais nous avons réussi cette performance de nous désendetter suffisamment, d'avoir de l'autofinancement bien sûr, on aurait pu en avoir d'avantage si nous avions été mieux traités, si par exemple les sièges des sociétés ne permettaient pas à Paris à l'Île de France, de bénéficier directement des taxes qui, au début après la réforme SARKOZY devaient vous être allouées au titre de la compensation lorsqu'on a supprimé la taxe professionnelle et qu'on l'a remplacée par 4 taxes et bien au fil du temps, évidemment, on sait très bien, que l'Etat ne respecte jamais ses engagements. Donc c'est à juste titre que nous sommes prudents et c'est à juste titre que nos services ont fait en sorte de faire qu'évidemment avec Thierry, à la manœuvre, avec Sylvain qui regarde tout ça de près, parce qu'il en est le Président qu'il devra rendre des comptes à vous d'abord, à la population ensuite, et puis avec le Directeur Général des Services et tout ceci, tout ce travail nous permet aujourd'hui d'avoir une vision de l'avenir qui est assez nette même si les choses étaient très difficiles puisqu'on nous parle à nous les Maires, de revenir à 2017 pour compenser la suppression partielle de la taxe d'habitation. C'est-à-dire que ce sera à l'euro près mais sur la base de 2017, pas sur la base de 2019 et pour un budget de 2020, ce qui veut dire que le manque à gagner pour les communes est important et pour les intercommunalités également et ce qui veut dire aussi, que c'est à juste titre qu'au congrès des Maires, à l'association des communes de France, des Départements et des Régions, nous sommes tous légitimement inquiets pour l'avenir de notre pays. Il n'y a pas de jour qui se passe sans qu'une nouvelle étonnante nous parvienne. Un exemple, le groupe P.S.A., il y a 5 ans était un groupe qui était en grande difficulté financière. Il est sauvé par qui ? Par Nous, par le contribuable. Comme en 2008 pour les Banques et aujourd'hui le groupe P.S.A. qui va beaucoup mieux, rachète OPEL, va se marier avec FIAT et va aller s'installer en Hollande pour payer moins d'impôts. On ne peut qu'applaudir évidemment devant autant de cynisme et cela n'est pas fait pour nous réjouir donc je pense que ces éléments de contexte nous les avons largement pris en compte, mais je crois aussi qu'il fallait le rappeler que ce sera noté sur le compte-rendu et qu'en ce qui nous concerne nous sommes particulièrement heureux, satisfaits de savoir que nous avons mis notre population à l'abri en étant prudents sur nos finances.

M. ROBERT : Merci Jean-Marie, et Alain Bavay.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, tout d'abord je souhaite saluer les rapports de grande qualité présentés en début de séance. Je tiens à exprimer au nom du groupe Socialiste Verts et Apparentés de cette assemblée toute ma gratitude à l'ensemble des personnels de l'agglomération qui œuvrent sans compter chaque jour auprès de nous élus. Je constate l'énorme travail accompli dans la préparation de ce que sera notre prochain budget mais aussi pour l'actuel dans son exécution, dans le suivi des opérations et la recherche d'efficacité dans leurs actions. Peut-être avons-nous déjà l'une des clés de l'assurance de la réussite de nos engagements pour la prochaine mandature. Concernant la présentation du présent Rapport d'Orientations Budgétaires, le dernier de ce mandat, ce qui me marque et ne peut que me satisfaire, c'est d'avoir tenu le cap depuis plusieurs années, de ne pas prévoir d'augmentation de la pression fiscale, tout en continuant nos actions cohérentes pour les années futures. Oui, notre Projet de Territoire est juste, oui notre Projet de Territoire est ambitieux et nous, nous avons l'exigence de continuer de le dérouler. La prévision budgétaire de fonctionnement se voit toujours contrainte dans l'instabilité par le contrat Cahors, celui-ci bridera à un moment ou un autre nos capacités d'intervention mais il nous oblige également à nous faire fort d'être inventifs, créatifs afin d'optimiser nos dépenses dans ce cadre contraint. Oui, le verbe « gérer » doit se compléter, créer, inventer, optimiser mais aussi moderniser comme notre collecte des déchets qui va nous permettre de valoriser beaucoup plus d'emballages, donc de limiter le recours à l'incinération et en bout de course, contenir un poste budgétaire toujours à la hausse et représentant aujourd'hui près de la moitié de notre budget de fonctionnement. Mais nous retiendrons également de grandes ambitions en termes de solidarité puisque nos dépenses nouvelles sont générées par la mise en place du permis de louer et notre volonté fortement exprimée de lutter contre l'habitat indigne mais aussi contre l'indignité de certains bailleurs qui imposent des conditions de vie scandaleuses au XXIème

siècle, à nombre de locataires. Le déploiement du pass numérique est aussi l'expression d'une volonté forte de lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme. On estime aujourd'hui à près d'un quart la population française touchée par l'inhabilité numérique. Notre territoire doit absolument intégrer cette donnée et se donner les moyens de lutter contre ce que nous ne pouvons plus admettre comme une fatalité si nous avons cette ambition d'être un territoire d'avenir. La solidarité s'exprimera également avec le déploiement du plan piscine, certes avec les communes concernées par des investissements lourds mais aussi avec notre jeunesse scolarisée en élémentaire avec 300 000 € prévus pour favoriser l'apprentissage de la natation. Parallèlement, nous continuons de développer nos investissements, investissements d'abord au profit de l'emploi puisque les 130 millions d'euros de crédits paiement prévus pour les 4 prochains exercices budgétaires, sur ces 130 millions, un tiers est réservé à l'action économique et un quart ira à l'amélioration de l'habitat pour financer des opérations qui ont un impact direct sur les carnets de commandes de nos entreprises du bâtiment entre autres. Oui, nous investirons pour l'avenir de notre territoire tout en maîtrisant notre dette et notre capacité de remboursement. Pour conclure, l'an dernier, j'évoquais certains vents tempétueux qui s'annonçaient avec un contrat de Cahors qui nous interdit toujours un certain nombre d'ambitions en limitant, voire interdisant de développer notre budget de fonctionnement. Dans le même temps, la diminution de façon conséquente de nos dotations qui s'exprime par une perte cette année de 380 000 €. Enfin la suppression de la taxe d'habitation effective en 2020 sera certes pour l'instant compensée, mais elle est surtout l'expression même de la volonté de limiter l'autonomie des E.P.C.I. mais aussi des communes en limitant les leviers de la fiscalité propre. Autant de signes qui nous laissent à penser que l'Etat ne nous facilite toujours pas les choses dans notre combat quotidien et dans notre volonté jamais démentie, depuis le début de notre mandature, de faire de l'agglomération un territoire attractif et solidaire. Alors, oui mes Collègues, j'attends avec impatience l'épreuve finale du budget mais ce Rapport d'Orientations Budgétaires me laisse penser que notre action, même si elle se voit contrainte par un contexte moins favorable qu'en 2019 avec toujours un certain nombre d'obstacles dont nous nous saurions volontiers dispensés, oui notre action est la bonne et nous conforte sur la voie d'un développement harmonieux de notre territoire. En 2014, sous la présidence de Sylvain ROBERT, nous avons pris des engagements avec la population au nom de l'intérêt général. Depuis plusieurs années, nous nous appuyons sur 5 piliers : bouger, travailler, habiter, rassembler et respirer. Nous tiendrons cette cohérence jusqu'au bout.

M. ROBERT : Merci beaucoup Alain, viennent là clore les prises de parole pour cette présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires avec toute l'ambition que l'on peut porter et remercier l'ensemble des équipes de l'agglomération et l'ensemble des élus qui ont porté tout au long de ces années aussi, des élus présents, comme dit Didier, mais il y en a qui sont absents sur d'autres motifs aussi ce soir mais tous ont œuvré dans le sens commun de pouvoir développer notre agglomération et ça se traduit encore une fois par ce Rapport d'Orientations Budgétaires. On met donc au vote par rapport aux prise de position qui ont été données parce qu'on doit voter qu'on a bien pris acte, c'est un peu paradoxal mais c'est comme ça, c'est un peu bizarre, on doit voter que ça a bien été présenté. Donc, on vote le fait que le rapport a bien été présenté, pas le fait d'approuver le rapport, on est d'accord. Est-ce que vous êtes bien en phase sur le fait que le rapport a été présenté, voilà. Vote pour ? Voilà, c'est ça, ça a été présenté, ça fera plaisir à la Sous-Préfecture. Merci beaucoup, au moins comme ça formellement, on est dans les clous, ça évitera qu'on ait un rappel à l'ordre là-dessus. Bonne soirée, merci beaucoup de votre présence.